

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/13/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 8 septembre 2008

F

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Treizième session
Genève, 13 – 17 octobre 2008

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité intergouvernemental. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 15 août 2008, ont demandé à être représentées à la treizième session du comité intergouvernemental. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués par chacune des organisations.

3. *Le comité intergouvernemental est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QUI ONT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Organisation africaine des femmes autochtones (OAFa)

Association for the Reconstruction and Development of the Moko-Oh Peoples
(AFTRADEMOP)

Federation of Environmental and Ecological Diversity for Agricultural Revampment and
Human Rights (FEEDAR & HR)

Incomindios Switzerland

Natural Justice

Norwegian Council for Traditional Music and Traditional Dance

Rromani Baxt

Swiss Society for Ethnomusicology CH-EM (Société suisse d'ethnomusicologie)

Youth Forum for Social Action (YFSA)

Organisation africaine des femmes autochtones (OAFA)

Principaux objectifs de l'organisation :

L'Organisation africaine des femmes autochtones – Réseau Afrique centrale a été créée lors d'une conférence tenue à Agadir (Maroc) en 1998 et à Amsterdam en 1999. Présente sur l'ensemble du continent africain, l'organisation est toutefois divisée en cinq branches régionales (Afrique du Nord, du Sud, de l'Ouest, de l'Est et Afrique centrale). Ses bureaux régionaux ont leur siège au Burkina Faso, à Yaoundé, au Kenya, au Maroc et en Afrique du Sud.

Les membres de l'organisation sont des femmes qui dirigent des groupes et des associations de femmes autochtones dans la région de l'Afrique centrale.

- Défendre et promouvoir les droits et les intérêts des femmes autochtones.
- Prêter assistance aux femmes victimes de violences et de mutilations génitales, et défendre leur cause.
- Promouvoir le développement économique durable dans des zones où vivent des communautés autochtones.
- Aider les femmes autochtones en Afrique à préserver, protéger et promouvoir leurs savoirs traditionnels et leurs ressources naturelles.
- Mener une action de prévention des génocides et des ethnocides au niveau international.
- Organiser des séances de formation à l'intention des femmes autochtones sur les questions relatives aux droits humains.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

L'OAFA-CAN a tenu des ateliers et des conférences aux niveaux national et régional sur les savoirs traditionnels et autres questions en rapport avec la Convention sur la diversité biologique.

Nous avons fait partie des principaux membres qui ont supervisé les première et seconde phases de l'établissement du rapport régional sur les savoirs traditionnels.

Notre administratrice principale chargée des programmes a par ailleurs présenté un exposé sur les savoirs traditionnels et le folklore du peuple Mbororo lors d'un atelier organisé par l'Instance permanente des Nations Unies au Panama.

L'OAFA-CAN a mis en place des centres sur les savoirs traditionnels et le folklore, qui ont vocation à protéger, à promouvoir et à préserver les savoirs autochtones. Ces centres servent également de base pour le tourisme et sont une source de revenus pour les communautés locales.

L'OAFA-CAN souhaiterait participer à la prochaine session sur le recensement et la numérisation des expressions culturelles afin d'en tirer des enseignements sur la façon dont nous pouvons, nous aussi, recenser nos traditions culturelles, archiver les éléments de ce

patrimoine pour les générations futures et sauvegarder les intérêts de leurs détenteurs en ce qui concerne l'utilisation de ces enregistrements et de ces traditions sans leur consentement préalable donné en connaissance de cause.

Principaux pays où l'organisation est active :

Cameroun, Nigéria, Niger, Tchad, République centrafricaine, Gabon et Région des grands lacs.

Coordonnées :

AIWO-CAN
Street – Monte Aurore
B.P 1086
Yaoundé
Cameroun

Tél./Tlcp. : (+237) 22 21 23 42

Mél. : hawebouba@yahoo.com

Représentante de l'organisation :

Mme Haman Hajara, administratrice principale chargée des programmes.

Association for the Reconstruction
and Development of the Moko-Oh Peoples
(AFTRADEMOP)

Principaux objectifs de l'organisation :

Organisation non gouvernementale communautaire autochtone apolitique et à but non lucratif, l'AFTRADEMOP a le statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et œuvre à la protection, à la promotion et à la défense des droits et libertés fondamentaux des peuples autochtones Moko-oh du Cameroun. Son principal objectif est d'obtenir la reconnaissance et le rétablissement des droits fonciers traditionnels des Moko-oh et de faire en sorte que ceux-ci puissent de nouveau occuper et développer leurs trois villages ancestraux, d'où ils ont été chassés par les guerres coloniales menées par l'Allemagne en 1914. À cet effet, l'association mène les actions suivantes :

- militer aux niveaux national, régional et international;
- poursuivre devant des juridictions nationales, régionales ou internationales les oppresseurs des Moko-oh et les auteurs de violations des droits de l'homme commises à leur encontre;
- promouvoir l'émancipation des Moko-oh et renforcer leur capacité de défendre leurs droits, en organisant des ateliers et des séminaires de formation sur les instruments juridiques régionaux et internationaux dont ils peuvent se prévaloir pour protéger et défendre leurs droits et leurs libertés fondamentaux;
- travailler en réseau, en partenariat et en collaboration avec les ONG concernées aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'avec des institutions, des juristes et les organismes des Nations Unies.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Les peuples Moko-oh se battent pour retourner sur leurs terres traditionnelles et ancestrales, parce qu'ils y sont attachés pour des raisons liées à la propriété intellectuelle et à la spiritualité. S'il ne s'agissait que d'une simple question de terre, il leur serait toujours possible d'acquérir d'autres parcelles ou terrains n'importe où ailleurs. Mais, il s'agit en l'occurrence de leurs lieux sacrés, de leurs lieux de culte et de sépulture et de leurs arbres et eaux sacrés etc., qui constituent les moyens par lesquels ils communiquent avec leurs ancêtres; et ces liens sont rompus depuis plus d'un siècle, ce qui les affecte au point d'être menacés de disparition. C'est pourquoi l'OMPI offre une tribune appropriée à l'AFTRADEMOP, qui soumet la présente demande très tardivement, faute d'avoir eu accès à l'information pertinente. C'est grâce à une publication du DOCIP que l'association a pu obtenir cette information et faire la présente demande.

Principal pays où l'organisation est active :

Cameroun.

Coordonnées :

AFTRADEMOP
P.O.Box 2156
Mankon-Bamenda
Cameroun

Tél. : (+237) 769 29 45
Mél. : aftradmop@yahoo.com
Site Web : *www.moko-ohpeoples.uk.tt*

Représentante de l'organisation :

Mme Ndifon Cecilia Eneck Epse Musongong.

Federation of Environmental and Ecological Diversity
for Agricultural Revampment and Human Rights (FEEDAR & HR)

Principaux objectifs de l'organisation :

Le projet a initialement été créé pour défendre les droits de l'homme, protéger les droits attachés aux œuvres artistiques et littéraires et améliorer les conditions de vie et de travail des communautés de cultivateurs de café et de cacao, à la suite de la disparition du National Produce Marketing Board (NPMB, Office national de commercialisation des produits de base) qui était chargé de la commercialisation du cacao et du café au Cameroun et compte tenu de la privatisation du secteur à laquelle les pouvoirs publics ont procédé sans informer la population rurale de ce changement ni de ses conséquences.

Les objectifs sont :

- combattre la déforestation et l'exploitation forestière illégale et accroître la superficie des zones d'absorption du gaz carbonique présent dans l'atmosphère;
- redresser la situation actuelle en rétablissant les différents écosystèmes au moyen de terres agricoles, de réserves forestières et de bassins fluviaux au Cameroun;
- accroître les capacités des agriculteurs d'entreprendre d'autres activités lucratives, de façon à ne plus dépendre uniquement de la production de cacao;
- accroître la production agricole en vue de lutter contre la pauvreté en milieu rural et la faim;
- contribuer au développement durable des communautés d'agriculteurs, d'autant plus que celles-ci continuent d'être exposées à de nombreuses maladies, comme le VIH/sida, la malaria et la tuberculose.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Les œuvres littéraires et artistiques (musique, chants, théâtre) sont inhérentes à la plupart des activités des communautés autochtones du Cameroun, mais malheureusement les droits attachés à ces œuvres importantes ne sont ni protégés ni renforcés. Nous nous employons à susciter une participation accrue dans ce domaine, à renforcer les droits attachés à ces œuvres littéraires et artistiques d'une grande importance et à mieux faire connaître ces droits au Cameroun. De plus, cela contribue à préserver le patrimoine naturel et les ressources génétiques, comme les sources de produits alimentaires et les espèces végétales, mais aussi les dialectes et de nombreux autres éléments.

Principal pays où l'organisation est active :

Cameroun.

Coordonnées :

FEEDAR & HR
P.O. Box 321 Kumba Meme
SWP Cameroun

Tél. : (+237) 75 93 44 52/79 15 37 17
Mél. : feedarsecretariat@yahoo.com - Feedar97@yahoo.com
Site Web : www.feedar.interconnection.org

Représentant de l'organisation :

M. Tcharbua**h**bokengo Nfinn, directeur général.

Incomindios SwitzerlandPrincipaux objectifs de l'organisation :

Incomindios Switzerland a été fondée en 1974 par des peuples autochtones et le peuple suisse dans le but d'aider les populations, les organisations et les groupes autochtones dans le monde entier dans leur lutte pour l'autodétermination politique, économique et culturelle. Incomindios est aujourd'hui l'organisation de protection des droits de l'homme qui défend la cause des populations autochtones plus ancienne d'Europe. Incomindios, d'un côté, collabore avec les populations autochtones dans le cadre d'un partenariat et, de l'autre, informe le public suisse de la situation des populations autochtones, transmet des informations à caractère culturel et se livre à des activités de sensibilisation en Suisse.

Principales activités de l'organisation :

Incomindios Switzerland apporte aux populations autochtones du monde entier un appui très complet en termes de défense des droits, de savoir-faire, de réseautage et de soutien financier. Depuis sa fondation, l'organisation est intervenue activement dans le cadre de l'ONU à Genève. Incomindios et ses membres ont participé à toutes les sessions du Groupe de travail sur les populations autochtones depuis sa création en 1982 et à diverses autres sessions de la Commission des droits de l'homme (Conseil des droits de l'homme et organes subsidiaires) en apportant et partageant ses connaissances spécialisées sur les questions autochtones et en apportant des contributions ponctuelles sur des questions d'actualité intéressant les populations autochtones. Incomindios a également un statut d'observateur permanent auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et est très engagée en ce qui concerne les questions relatives à la société mondiale de l'information, ainsi qu'à la biodiversité.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle :

Comme indiqué plus haut, une partie importante du travail d'Incomindios Switzerland consiste à faire valoir les préoccupations des populations indigènes auprès des organes compétents des Nations Unies. Incomindios est fortement motivée pour exploiter ses possibilités en vue d'apporter un soutien d'importants mécanismes dans le domaine de la propriété intellectuelle dans la mesure où c'est un des principaux objectifs de son programme.

Dans un monde tendant à la globalisation, les droits de propriété intellectuelle revêtent une importance de plus en plus grande particulièrement pour les populations autochtones car celles-ci ont à faire face à un intérêt croissant de la part du public pour leurs savoirs traditionnels, leurs expressions culturelles traditionnelles et leurs ressources génétiques. De ce fait, le travail du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore revêt une grande importance pour les activités de notre organisation. C'est avec un très grand intérêt que nous suivrons le débat sur l'analyse des lacunes effectuée par le Secrétariat.

Soutenant le projet d'un portail Web (www.indigenouportal.com) consacré aux populations autochtones et aidant ces populations à tirer parti du processus de suivi du SMSI, Incomindios s'occupe également de la question des droits de propriété intellectuelle, notamment dans le domaine des TIC. S'agissant des activités en faveur de la biodiversité, Incomindios participe plus particulièrement aux travaux du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages et le Groupe de travail sur l'article 8.j). Par ailleurs, elle s'intéresse aux aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle dans le but d'aider les populations autochtones à acquérir leur autodétermination dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Renseignements supplémentaires :

Depuis 2006, Incomindios a pu assister aux réunions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore grâce à sa collaboration avec la Déclaration de Berne (ONG suisse). Dans le cadre de la douzième réunion du comité tenue en février 2008, nous avons participé à l'Atelier "Faciliter la participation au débat sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI" organisé par l'IPI. Incomindios a sollicité le statut d'observateur permanent auprès de l'OMPI.

Pays dans lesquels l'organisation exerce principalement ses activités :

Suisse, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Coordonnées :

Incomindios Switzerland
Witikonstr. 39
P.O. Box 1601
CH-8032 Zürich

Tél./tlcp. : (0)44 383 03 35
Mél. : mail@incomindios.ch
Site Web : www.incomindios.ch

Représentantes de l'organisation :

Mme Martina Schmidt, directrice exécutive.

Mme Sari Miettinen-Wiggli, directrice de projet.

Mme Eliane Scheibler, assistante de projet.

Natural Justice

Principaux objectifs de l'organisation :

- Information, éducation et formation dans tous les domaines du droit relatif à l'environnement et aux droits communautaires.
- Formation concernant les questions relatives au pluralisme juridique, au droit coutumier et au rapport entre les systèmes juridiques séculaires et traditionnels.
- Avis juridiques concernant l'environnement et les droits communautaires.
- Renforcement de la gouvernance.
- Diffusion des résultats de recherche sur des questions juridiques concernant les communautés et l'environnement.
- Lignes directrices sur les meilleures pratiques à suivre en matière d'environnement dans la collaboration avec les communautés.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle :

Natural Justice sert de source d'informations aux négociateurs et aux communautés autochtones africaines sur les questions d'accès et de partage des avantages concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Elle organise des programmes de formation, assure l'accès et le partage des avantages aux niveaux communautaire et régional et pour la préparation aux réunions du groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages. Les questions relevant de ce domaine recoupent nécessairement les questions de propriété intellectuelle comme il ressort de l'affaire Hoodia à laquelle Natural Justice a été mêlé de près. Natural Justice souhaiterait donc devenir observateur et apporter sa contribution aux processus découlant de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui intéressent les savoirs traditionnels.

Renseignements supplémentaires :

Natural Justice (Lawyers for Communities and the Environment) est une organisation à but non lucratif qui fournit aux communautés toute une série d'avis juridiques spécialisés afin de les aider à s'occuper de la protection et de la gestion de l'environnement.

Selon le principe qui veut que toute personne affectée par une décision doit être impliquée dans le processus de prise de décision, Natural Justice place les communautés au cœur de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, de ses instruments internationaux connexes et de la législation nationale. Elle collabore avec les communautés pour assurer :

- la conservation de la diversité biologique;
- l'utilisation durable de l'environnement;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources naturelles.

Donner des moyens juridiques implique de fournir des informations, d'assurer une formation et de représenter les communautés afin de renforcer leur capacité d'influer sur l'élaboration et l'application du droit relatif à l'environnement. Natural Justice s'occupe également des questions de gouvernance et d'accès à la justice, en aidant les communautés à répondre aux défis de l'époque moderne et, dans toute la mesure possible, à résoudre leurs propres différends.

Natural Justice à son siège en Afrique du Sud, et s'occupe actuellement de la législation sur l'accès et le partage des avantages, en intervenant au côté des communautés à la charnière entre le droit coutumier et la réglementation de l'environnement. Elle met en place des partenariats et met sur pied des projets en Afrique australe et occidentale.

Pays dans lesquels l'organisation a ses activités principales :

L'Afrique du Sud, avec des projets en cours d'élaboration en Namibie, en Angola et au Botswana.

Coordonnées :

Natural Justice (Lawyers for Communities
and the Environment)
#63, Mercantile Building
Hout Street
Cape Town 8000
Afrique du Sud

Tél. et tlcp. : (+27) 21 4261633
Mél. : kabir@naturaljustice.org.za
Site Web : www.naturaljustice.org.za

Représentants de l'organisation :

M. Kabir Sanjay Bavikatte, directeur associé.

M. Harry Jonas, directeur associé.

Norwegian Council for Traditional Music and Traditional DancePrincipaux objectifs de l'organisation :

Les principaux objectifs de l'organisation sont de promouvoir, de protéger et d'assurer la transmission de la musique et de la danse folkloriques norvégiennes en tant qu'expressions d'une identité culturelle et vecteurs de qualités uniques.

Objectifs :

- Se livrer à toutes les activités propres à notre domaine, coordonner les efforts et améliorer l'apport provenant des sources disponibles.
- Donner des avis compétents de spécialistes à l'administration publique et communiquer notre savoir-faire aux décideurs et aux administrateurs.
- Rassembler des documents et des résultats de recherche sur la musique et la danse folkloriques et communiquer les résultats de nos travaux.
- Promouvoir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la musique et de la danse folkloriques et œuvrer en vue de l'amélioration de la qualité, de la participation et de l'intérêt suscité.

Principaux objectifs de l'organisation :

Le conseil d'experts défend la cause de la musique et de la danse folkloriques en répondant à des enquêtes et en soumettant des déclarations et des évaluations aux institutions publiques. Il fait également des démarches auprès des ministères et des parlementaires au sujet de questions intéressant notre domaine et reçoit des demandes et accorde des subventions pour des projets sur le terrain.

Le centre rassemble de la documentation, effectue des recherches et publie tous les ans les résultats de ces activités dans un certain nombre d'articles, d'ouvrages, de CD et de DVD destinés à l'enseignement élémentaire et à des niveaux d'enseignement supérieur ainsi qu'à la recherche. Il tient à jour les archives les plus importantes de Norvège dans les domaines pertinents et sert de centre d'information pour les organismes, les écoles, les étudiants et les chercheurs. En coopération avec l'Université norvégienne des sciences et des technologies, il décerne des licences et des maîtrises, forme des étudiants en doctorat et participe à des projets internationaux de recherche.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle :

Le Conseil des experts et le centre ont participé à des discussions sur la protection du folklore, puis sur les droits incorporels en matière de patrimoine culturel depuis que ceux-ci ont été établis au début des années 1970, notamment dans le cadre de l'UNESCO. Le directeur a été invité plusieurs fois à participer à divers travaux de cette organisation. Les problèmes liés aux questions de droit d'auteur ont également intéressé la musique folklorique

norvégienne. La question a été discutée lors de conférences et de réunions et avec des organisations nationales qui recueillent les recettes tirées du droit d'auteur. Aucune conclusion n'est encore sortie de ces discussions. Le conseil et l'ensemble du monde de la musique folklorique norvégienne sont donc très intéressés par les travaux de l'OMPI dans ce domaine et espèrent pouvoir apporter leur soutien aussi bien en Norvège qu'au plan international.

Le conseil a pris la décision suivante à sa dernière réunion de juin 2008 :

1. Stiftinga Rådet for folkemusik og folkedans (Rff) sollicite le statut d'observateur auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

2. Rff fait des démarches auprès du Ministère norvégien de la culture et des affaires religieuses pour être consulté sur les questions relevant de son activité dans son domaine de spécialisation au sein du comité.

3. Rff a l'intention d'organiser une conférence européenne et demande pour ce faire la coopération de l'OMPI et du Ministère norvégien de la culture et des affaires religieuses afin de susciter un débat dans notre domaine de spécialisation sur la situation et les attitudes concernant le travail visant à établir la protection des droits de propriété intellectuelle pour le folklore.

Pays dans lesquels l'organisation a ses activités principales :

La fondation ainsi que son conseil d'experts et son centre de recherche ont été créés pour travailler essentiellement en Norvège. De ce fait, c'est là que nous travaillons plutôt que dans d'autres pays par l'intermédiaire d'organisations, de réseaux et de projets d'éducation et de recherche : les membres du personnel sont ou ont été des membres de conseil d'administration d'organismes tels que le Conseil international des musiques traditionnelles (ICTM), le Séminaire européen d'ethnomusicologie (ESEM), le Groupe d'étude d'ethnochoreologie de l'ICTM, le Forum nordique pour la recherche en matière de danse et l'Association nordique de la recherche en matière de danse folklorique.

Le centre coopère avec l'Université norvégienne des sciences et des technologies pour offrir une maîtrise nordique d'études sur la danse dans les universités de Copenhague, de Stockholm et de Tampere et coordonne un programme Erasmus intensif avec les universités de la République tchèque, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Lituanie, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Turquie. Il a conclu des accords bilatéraux et entretient une coopération moins formelle avec des universités et des institutions spécialisées dans d'autres pays encore, y compris hors de l'Europe.

Coordonnées :

Norwegian Council for Traditional Music
and Traditional Dance
Rådet for folkemusik og folkedans,
Norsk senter for folkemusik og folkedans (Rff-sentret)
Dragvoll
7491 Trondheim
Norvège

Tél. : (+47) 73 59 65 77/ 73 59 65 75

Tlcp. : (+47) 73 59 65 73

Mél. : egil.bakka@hf.ntnu.no

Site Web : www.rff-sentret.no

Représentant de l'organisation :

M. Egil Bakka.

Rromani Baxt

Principaux objectifs de l'organisation :

- Promouvoir et vulgariser la culture, les arts et les traditions relevant du patrimoine et des créations rom dans l'Union européenne et dans d'autres pays.
- Affranchir culturellement les Rom de l'injustice et l'assujettissement qui caractérisent l'existence de la plupart d'entre eux : campagne contre l'analphabétisme; valorisation et diffusion du savoir traditionnel et des créations modernes; conseils et formation dans les domaines de la médecine, du droit, des sciences économiques et de l'administration parmi les Rom sous des formes de recherche tant traditionnelles que de type occidental.
- Vulgariser les réalisations culturelles et artistiques des artistes créateurs rom ou de toute autre personne dont l'activité porte sur des thèmes rom, y compris la production artistique dans la langue rom.
- Vulgariser la langue commune rom et son adoption dans la vie publique, ainsi que soutenir et réaliser des recherches sur l'ethnolinguistique, la sociolinguistique et des disciplines analogues rom.
- Informer les médias sur les Rom en vue de communiquer une image plus exacte des Rom auprès du public et de leur apport à la culture dans le monde.
- Coopérer avec d'autres minorités (en particulier, mais non exclusivement, celles ne disposant pas d'un territoire délimité en Europe) sous forme d'appui réciproque et d'établissement de réseaux en vue de faire mieux connaître la diversité, le respect mutuel et l'harmonie en Europe (paragraphe 14 des statuts).

Principales activités de l'organisation :

Depuis sa création en 1991, "Rromani Baxt" a concentré ses activités essentiellement dans le domaine de l'éducation, avec l'ouverture d'un jardin d'enfants multiculturel à Tirana, où d'anciens élèves peuvent parfaire leur instruction aux cours du soir. Des centres analogues ont été créés dans d'autres parties de l'Albanie (Fier, Baltez, Korça, etc.). La formation à la lutte contre la traite d'êtres humains a également obtenu des résultats fructueux, notamment le rapatriement de victimes.

Diverses activités ont été menées dans d'autres pays, principalement la collecte du patrimoine oral et de textes ethniques, ainsi que des publications en rom et dans d'autres langues. Dans ce contexte, Rromani Baxt s'attache à entretenir durablement la diffusion, parmi les élèves et de jeunes adultes en contact avec des aînés, du patrimoine immatériel de la culture rom en vue de promouvoir et de rétablir ce patrimoine, compte tenu de l'actuelle homogénéisation culturelle mondiale.

Entre autres activités essentielles, l'organisation s'occupe d'informer les Rom de leurs droits, de conseiller et de défendre en justice dans les affaires de discrimination, ainsi que de sensibiliser les collectivités locales, les pouvoirs publics et les institutions européennes.

Rromani Baxt a également produit un certain nombre de CD et tente actuellement de produire des DVD.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle :

À plusieurs reprises, l'organisation a dû faire face à des situations inattendues, où des personnes de différentes origines ont puisé dans des éléments anciens du patrimoine immatériel rom, qu'ils ont publié ou diffusé de toute autre manière avec la mention du droit d'auteur sans verser aucune compensation aux personnes d'où provenaient ces textes, mélodies, ou savoir-faire traditionnels. De plus, les personnes interrogées et leurs descendants ont été privés de leur droit d'utiliser publiquement, même à des fins non lucratives, les éléments qu'ils avaient divulgués à ces collecteurs (parfois sous la menace, comme dans certains pays de l'Est où le collecteur intervenait prétendument en qualité de policier).

En 2005, l'auteur-compositeur Goran Bregović a fait protéger par le droit d'auteur la chanson traditionnelle rom "Herdelèzi-Đurdevdani", sous la marque Cinézik. Cette chanson interprétée ou exécutée durant une cérémonie rituelle célébrant le printemps, est désormais protégée par un droit d'auteur qui empêche tout artiste rom de l'interpréter ou l'exécuter et de la radiodiffuser à des fins commerciales.

L'objectif de l'organisation est de donner aux Rom un libre accès à leur propre patrimoine, sans avoir à verser de redevances aux collecteurs, indépendamment des conditions arrêtées pour la divulgation. Aucune somme ne peut être versée par une personne physique à une autre personne physique au motif d'empêcher tout un peuple d'utiliser son patrimoine. L'essentiel est par conséquent, non pas de préconiser une compensation financière, mais seulement d'accorder des redevances au titre de l'exploitation des textes, mélodies et savoir-faire par une population ou des groupes, indépendamment de leur origine ethnique, qu'il s'agisse de Rom ou de populations traditionnelles.

En conséquence, il semble nécessaire d'élaborer un code de bonne conduite en matière de respect des droits intellectuels collectifs et de les rendre inaliénables pour leur population d'origine.

Il s'impose, partant, de définir :

- la notion de "population d'origine" aux fins de patrimoine immatériel,
- les mécanismes de défense de ces droits intellectuels,
- le libre accès à ce patrimoine,
- certaines restrictions d'accès dans le cas d'une entreprise privée lucrative,
- la mise en œuvre et le suivi de ces objectifs.

L'exploitation de ce patrimoine aux fins de créations artistiques (films, opéra ou analogue) devrait être dans une certaine mesure réglementée pour éviter toute présentation préjudiciable de ce patrimoine au public. Il faudrait attirer l'attention sur les dangers de faire de ce patrimoine un tabou, car, au lieu de le préserver, cela détruirait rapidement ce bien culturel, qui appartient à toute l'humanité.

La question des droits de propriété intellectuelle attachés aux traductions devrait être examinée séparément.

Principaux pays où l'organisation exerce ses activités :

Albanie, Kosovo, France, Espagne, Hongrie, Roumanie, Pologne et autres régions d'Europe (y compris pays non membres de l'Union européenne).

Renseignements complémentaires :

Rromani Baxt a été fondée par l'Union internationale des Rom, ONG elle-même créée en 1971 à Londres; elle est enregistrée au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (fichier D9424).

Elle coopère avec divers autres organismes rom et non rom qui se consacrent notamment aux domaines du droit, de la culture, des musées, de l'édition dans les pays mentionnés ci-dessus, y compris les pouvoirs publics et collectivités locales.

Coordonnées :

INALCO D.A.S
2, rue de Lille
75343 Paris Cedex 01
France

Tél. : (+33) 1 49 27 02 29
Tlcp. : (+33) 1 44 05 47 55
Mél. : uno2eme@gmail.com
Site Web : www.rromani.org

Représentant de l'organisation :

M. Marcel Courthiade, président.

Swiss Society for Ethnomusicology CH-EM (Société suisse d'ethnomusicologie)Principaux objectifs de l'organisation :

La Société suisse d'ethnomusicologie (CH-EM) a pour but d'encourager toutes les actions en matière de fixation, de recherche et de diffusion des musiques traditionnelles et populaires de tous les pays, y compris les formes de danse et de théâtre qui leur sont liées. En tant que comité national suisse, la CH-EM représente les intérêts de l'International Council for Traditional Music (ICTM). L'adhésion est ouverte à toute personne physique et morale s'intéressant aux activités de la CH-EM.

Principales activités de l'organisation :

La Société suisse d'ethnomusicologie (CH-EM) est la principale institution structurée pour les ethnomusicologues en Suisse. En tant qu'institution universitaire, elle offre aux chercheurs un centre où ils présentent leurs projets de recherche, bénéficient des conseils de collègues et sont aidés à faire connaître les résultats de leur recherche au public. Fondée en 1994 par les membres du Comité national suisse de l'ICTM, la CH-EM poursuit la tâche de représenter la Suisse à l'International Council for Traditional Music. L'adhésion est ouverte à toute personne physique et morale s'intéressant aux activités de la CH-EM. Les statuts de la société peuvent être consultés en ligne (www.ch-em.ch).

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle :

La CH-EM, qui s'occupe des questions d'appropriation illicite et d'utilisation abusive d'expressions culturelles traditionnelles, s'intéresse vivement aux résultats des négociations du comité intergouvernemental qui évalue d'une manière détaillée l'incidence sur les expressions musicales traditionnelles et les recherches futures. En leur qualité de collaborateurs dans les domaines de la recherche et des archives sur le terrain, les ethnomusicologues doivent en permanence résoudre des questions de propriété intellectuelle concernant les expressions culturelles traditionnelles. La CH-EM a suivi les négociations du comité intergouvernemental et souhaite participer en qualité d'observateur aux délibérations dudit comité concernant les mécanismes juridiques et les instruments pratiques relatifs à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

Principal pays où l'organisation exerce ses activités :

La Swiss Society for Ethnomusicology (CH-EM) exerce l'essentiel de ses activités en Suisse. Elle représente les intérêts de l'International Council for Traditional Music (ICTM) en Suisse. Ses membres mènent des activités sur le terrain en Suisse et à l'étranger.

Coordonnées :

Swiss Society for Ethnomusicology (CH-EM)
c/o Université de Bâle
Institut d'anthropologie sociale
Münsterplatz 19
CH-4051 Bâle

Tél. : (061) 267 04 52/061 321 50 93
Tlcp. : (061) 267 27 47
Mél. : h-em@gmx.ch
Site Web : www.ch-em.ch

Représentant de l'organisation :

M. Marc-Antoine Camp.

Youth Forum for Social Action (YFSA)Principaux objectifs de l'organisation :

- Empêcher l'alcoolisme dans les tribus.
- Sensibiliser globalement les autochtones et les groupes défavorisés de jeunes à diverses questions pour leur permettre de résoudre leurs propres problèmes et également protéger, préserver et promouvoir le riche patrimoine culturel des peuples autochtones et tribaux.
- Promouvoir les valeurs, la culture, les connaissances particulières relatives à la propriété intellectuelle des populations tribales.
- Organiser différents séminaires, ateliers ou camps en vue d'approfondir les connaissances techniques.
- Offrir une aide juridique aux populations autochtones.
- Dispenser tout type de formation orientée sur l'emploi aux jeunes autochtones.
- Ouvrir et administrer une école pour les enfants des groupes démunis de la société.

Principales activités de l'organisation :

YFSA est une organisation non gouvernementale, apolitique et non confessionnelle, qui exerce ses activités à l'échelon local. Elle a pour particularité que tous ses fonctionnaires, membres et dirigeants, sont des autochtones qui sont attachés, avec détermination et perspicacité, au développement global des populations tribales. D'emblée, l'organisation a mis en œuvre des projets et diffusé des savoirs traditionnels parmi les jeunes et les femmes des tribus, à l'échelon local. Elle met en place des programmes d'orientation et de formation professionnelles, de sécurité alimentaire (greniers à blé villageois), ainsi que de santé de base pour les tribus pauvres.

Dès son origine, YFSA, dont une fonction essentielle consiste à assurer une formation professionnelle et des conseils concernant la carrière, a soulevé des questions relatives à la lutte contre les violations des droits de l'homme, l'injustice et les atrocités, aux échelons national et international. Toutefois, outre ses actions de sensibilisation, l'organisation mène en permanence et au maximum des activités de renforcement des capacités, de création de greniers à blé et de formation professionnelle. Elle a collaboré avec le Conseil œcuménique des églises (COE) à Genève (Suisse), en 1995, et avec le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies à Genève en 2000, ainsi qu'avec le Gouvernement indien – Ministère de la mise en valeur des ressources humaines, Département de l'amélioration des conditions des femmes et des enfants en 2002, Ministère de la jeunesse et des sports en 2004. Parmi ses principales activités, l'organisation dispense aux autochtones une formation nécessaire à tous les aspects de leur survie; établit des données et chiffres sur les divers aspects du peuple autochtone dans le pays; entreprend des recherches socioéconomiques sur les différents problèmes des peuples autochtones et tribaux, tels que l'exode rural en Inde des femmes des tribus, l'exploitation physique et sexuelle et autres questions diverses touchant leur existence.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle :

Étant un peuple autochtone bien attaché aux valeurs, à la culture, aux connaissances propres tribales, il abonde en objets liés à la propriété intellectuelle dans presque tous les aspects de l'existence, de la survie, de l'économie, des arts et de la culture, de la médecine traditionnelle et des modes de vie sains, de la connaissance des traitements, des invocations (mantra) particulières pour éloigner la peur et attirer le bonheur dans tous les domaines de la vie. Toutes ces connaissances et tous ces biens traditionnels disparaissent peu à peu pour diverses raisons. Ils doivent être protégés pour assurer la survie du peuple autochtone dans la région où l'organisation est active. Dans ce contexte, l'organisation agit pour protéger et promouvoir toutes les formes d'art, la culture, les connaissances et les mantras, en organisant différents festivals, tels que karma, sarhool, domkutch, khaddi, etc. À cet égard, elle a mis en place différents ateliers, séminaires et débats de groupe. En outre, pour préserver les différentes formes de l'art, la nature et les mantras, nombre d'occasions célébrées dans des domaines tels que santé, traitement, nutrition, rituels des naissances et funérailles, questions religieuses, économie et rites, sont transcrits par l'organisation en langue Hindi.

Renseignements complémentaires :

Situation du secteur où l'organisation mène ses activités :

Depuis des siècles, la population tribale et d'autres communautés tribales pauvres vivent dans les collines et forêts isolées de l'île semi-tropicale à l'est du district de Surguja dans l'État du Chhatisgarh où elles utilisent une petite quantité de produits ligneux et forestiers et pratiquent la cueillette et le système de l'agriculture itinérante. Le service public – santé et éducation de base, adduction d'eau potable, nourriture et logement adéquats – est demeuré minimal. Toutefois, la vie des peuples tribaux a, ces 20 dernières années, changé radicalement. Des fonctionnaires ont été affectés dans les régions concernées, où souvent ils ont davantage exploité les habitants qu'apporter les moyens requis pour assurer un développement rationnel et fructueux. L'interférence d'intérêts commerciaux extérieurs, où était impliqué un fonctionnaire corrompu, a été particulièrement dévastatrice et a eu pour résultat un déboisement à grande échelle par l'exploitation forestière et commerciale illégale du peuple tribal de la région. L'habitat communautaire se détériore réduisant la viabilité économique et la disparition de sa culture entraîne l'abus de boissons alcoolisées traditionnelles, ainsi que d'autres problèmes.

Le Youth Forum for Social Action (YFSA) est une organisation autochtone/tribale qui œuvre toutefois indépendamment de la caste, de la croyance, de la religion ou du sexe. Apolitique, non confessionnelle, cette organisation bénévole qui intervient à l'échelon local a été enregistrée le 10 juillet 1994 en vertu de la loi de 1973 sur l'enregistrement des sociétés de l'État du Madhya Pradesh, mais mène des activités auprès de la population depuis juin 1992. Elle s'occupe de la population autochtone de la partie orientale du Chhatisgarh, enclave dans l'État du Madhya Pradesh, où elle rassemble des autochtones autour de diverses questions dont les violations des droits de l'homme. Son siège social étant situé dans une région reculée inaccessible où les moyens de communication sont inexistant, l'organisation a installé ses services administratifs en 1994 à New Delhi à House No. 373, Laxmi Bai Nagar, New Delhi – 110023 (Inde) à des fins de meilleure coordination et communication.

Vision d'avenir de l'organisation : attention, échange, coopération, transparence, développement démocratique des tribus, protection des tribus contre l'exploitation, promotion et préservation de son riche patrimoine culturel au moyen de différents programmes constituent la vision d'avenir de l'organisation.

Mission de l'organisation : la mission de l'organisation consiste à établir un nouvel ordre pacifique, socioéconomique, politico-culturel qui aidera et guidera les COMMUNAUTÉS TRIBALES dans leur évolution vers des structures sociales indépendantes, autonomes, dignes et non libres de toute exploitation favorisant ainsi des conditions saines et appropriées pour la mise en valeur des communautés tribales et autres groupes défavorisés. Préserver, protéger et promouvoir le riche patrimoine culturel et la propriété intellectuelle, unir les jeunes femmes autochtones migrantes et leur offrir une assise commune pour leur permettre de s'exprimer efficacement, autonomiser la communauté et mettre en œuvre des programmes de développement durable et approprié au plan culturel, établir et exécuter des plans de développement constituent la mission et sont autant d'objectifs à long terme.

Perspectives : l'organisation ne peut atteindre ses objectifs que si des philanthropes, experts, sympathisants, décideurs et responsables, institutions de financement, y compris des organismes donateurs étrangers, offrent leur concours sous forme d'assistance, de parrainage, de dons, de contributions financières et également d'affectation d'experts selon que de besoin.

Stratégie de l'organisation : en tant qu'entité tribale, l'organisation a une connaissance approfondie du bien-être et du développement global de la tribu et, partant, s'attache à autonomiser ce groupe défavorisé.

Plan futur :

Rêve de demain : programmes de développement intégrés reposant sur l'assistance, le parrainage, la sensibilisation, la motivation, la promotion ou la mise en œuvre d'activités visant à assurer dans tous les domaines bien-être et autonomisation de la communauté en s'attachant en particulier aux groupes défavorisés sur les plans social, culturel et économique ainsi qu'aux jeunes femmes autochtones migrantes.

Éducation : ouvrir et administrer des institutions éducatives de qualité au sein des communautés tribales, destinées tout particulièrement aux femmes dont le niveau d'alphabétisation est insuffisant.

Orientation et formation professionnelles : autonomiser les autochtones, en créant un centre de mise en valeur de la main d'œuvre et d'orientation en matière de carrière au siège du district, appelé Ambikapur, et dispenser aux jeunes autochtones une formation orientée sur l'emploi.

Protection, préservation et promotion : valeur, culture, connaissances et droits autochtones dans tous les aspects de la survie.

Siège social : Village Kandri, Post Office Chando, Via Balrampur, District – Surguja, Chhatisgarh.

Principal pays où l'organisation exerce ses activités :

Inde. L'organisation mène essentiellement ses activités dans l'est de l'État du Chhatisgarh, dans le centre de l'Inde.

Coordonnées :

Youth Forum for Social Action (YFSA)
House No. 373
Laxmi Bai Nagar
New Delhi-110023
Inde

Tél. : (+91) 11 26114976
Tlcp. : (+91) 11 23096595(0)
Mél. : secy_yfsa@yahoo.co.in

Représentant de l'organisation :

M. Albel Kachhap, secrétaire.

[Fin de l'annexe et du document]